



**ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES**

## **Déclaration liminaire au CSA du 27 janvier 2025**

**CFDT Éducation Formation Recherche Publiques**

Pour l'année 2025, l'équipe normande de la CFDT souhaite à l'ensemble de la communauté éducative de notre académie écoute, bienveillance et confiance. Cela devra se traduire dans le dialogue avec les représentants du personnel. Ils doivent être pleinement reconnus et leurs revendications considérées comme légitimes car elles sont le fruit d'un syndicalisme de proximité au contact des personnels.

Pour 2025, nous souhaitons aussi à l'ensemble des agents de la stabilité. En finir avec les changements incessants et les dispositifs imposés depuis la rue de Grenelle dans tous les établissements, sans concertation. En ce début d'année, l'incertitude budgétaire impose un travail sous tension et nous saluons le travail d'équilibriste des agents du Rectorat qui préparent la rentrée alors que le budget pour 2025 n'est pas établi. Comment poursuivre notre déclaration liminaire sans évoquer la nomination de madame Elisabeth Borne au poste de Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ? Après le goût amer laissé par le rôle qui fut le sien dans la mise en œuvre de la réforme des retraites, adoptée par 49.3, article de la constitution qu'elle a utilisé 23 fois lorsqu'elle était Première Ministre ; alors que les enseignants et les personnels voient leurs carrières s'allonger sans de réels aménagements et alors qu'elle « reconnaît qu'elle n'est pas une spécialiste des questions d'éducation », ce choix nous laisse pour le moins perplexes. Actuellement, et après la succession de 6 ministres en deux ans, le doute et la défiance des agents envers les politiques sont importants, et nous craignons un dialogue social dégradé du fait du retard pris sur l'arbitrage budgétaire.

Pour autant, certaines mesures annoncées au Comité Social d'Administration ministériel du 17 janvier semblent aller dans le bon sens. L'annulation de la suppression de 4000 postes d'enseignants, alors que les effectifs continuent de fondre, devrait permettre d'améliorer l'encadrement des élèves, notamment les plus en difficultés. L'abandon de l'obligation d'obtention du DNB pour poursuivre en classe seconde devrait éviter que les élèves en échec ne se sentent davantage stigmatisés. La création de 2000 emplois d'AESH et de 600 postes d'AED contribuera à mieux encadrer les élèves à besoins éducatifs particuliers, mais qu'en sera-t-il dans notre académie ? Enfin, le recul sur les trois jours de carence est un soulagement, mais la perspective de 10% de baisse de la rémunération pendant un arrêt maladie, si elle était confirmée, reste une mesure délétère que nous rejetons.

Concernant les AESH, il est urgent de créer un statut de fonctionnaire de catégorie B, et d'améliorer les conditions de travail et de rémunération de ces personnels qui, rappelons-le, ont un salaire sous le seuil de pauvreté ! En cas de difficulté, les AESH qui réussissent à faire un dépôt RSST n'ont bien souvent que peu de suivi et nous sommes inquiets des retours concernant la gestion administrative et financière de ces collègues. Combien de postes d'administratifs ont été créés depuis que les AESH existent ? Dans notre académie, la récente Division des Personnels Accompagnants des Élèves a-t-elle les moyens d'assurer ses missions ? Nous n'avons pas fait le compte précis mais le ministère de l'Éducation nationale étant notoirement sous-administré, il est normal que les difficultés soient là. Malgré ce constat, notre académie va devoir rendre encore 7 postes d'administratifs en services et nous le déplorons, autant pour l'ensemble des personnels gérés que pour les agents administratifs pour qui la charge va s'alourdir.

Si nous nous penchons maintenant sur les chiffres communiqués en amont de ce CSA, force est de constater que l'arbitrage national n'a pas été en faveur de notre académie. Si le premier degré est un peu protégé, avec 1 suppression de poste pour 170 élèves de moins en prévisionnel, la suppression de 137 postes dans le second degré est une véritable saignée qui va s'opérer dans les collèges et lycées normands, avec 1 suppression de poste pour 14 élèves de moins en prévisionnel. Cette situation va encore dégrader les conditions de travail des personnels dont le travail s'est intensifié, rendu difficile par une inclusion sans moyens suffisants ni changement systémique de l'École.

Pour finir, la CFDT souhaite que nos femmes et hommes politiques considèrent que les sommes allouées à l'Éducation nationale sont un investissement et non une dépense de fonctionnement. Cet investissement passe aussi par une revalorisation salariale ambitieuse de tous les métiers. Nous réclamons des perspectives pluriannuelles, en particulier sur les postes, les recrutements, pour définir une politique d'attractivité articulant l'amélioration des conditions de travail, et la recherche de sens au travail. Ainsi, nous faisons le vœu que les futures réformes s'élaborent en s'appuyant réellement sur l'expertise des partenaires sociaux.